

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITE JURIDIQUE
63^{ème} session (15 avril – 26 avril 2024)

**Point 6 - État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à
l'espace et les moyens incluant le renforcement des capacités pour
promouvoir leur mise en œuvre**

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers collègues,

Comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration sous le point débat général, la France exprime le souhait que les grands traités des Nations Unies encadrant les activités spatiales fassent l'objet d'une adhésion universelle et d'une application rigoureuse. Cette adhésion et la mise en œuvre qui en découle conditionnent l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique, pour le bien et dans l'intérêt de tous les Etats.

Ma délégation tient tout d'abord à rappeler que la France veille, par le biais d'actions concrètes, à assurer un respect toujours plus grand et une mise en œuvre toujours plus complète de ses engagements pris au titre des Traités.

Elle a adopté en 2008, une loi spatiale nationale, la « Loi relative aux opérations spatiales » (LOS). Celle-ci met notamment en place un régime d'autorisation pour les opérations spatiales françaises, répondant ainsi à l'obligation pour les Etats d'autoriser et d'assurer une surveillance continue des activités spatiales

de leurs nationaux, prévue à l'article VI du Traité de 1967. La Loi relative aux opérations spatiales et ses textes de mise en œuvre font actuellement l'objet d'une mise à jour qui entrera en vigueur en 2024. Celle-ci vise, d'une part, à encadrer de nouvelles activités telles que les lanceurs réutilisables, les constellations ou encore le service en orbite, et d'autre part à renforcer certaines exigences techniques pour assurer une meilleure durabilité des activités spatiales. Les évolutions de ces textes illustrent le souci de la France de disposer d'un cadre juridique complet, adapté et vertueux pour toutes les opérations spatiales françaises.

La France souhaite également réaffirmer l'importance de l'immatriculation des objets spatiaux, élément fondamental d'une bonne gestion de l'espace extra-atmosphérique. Elle rappelle qu'elle tient à jour un registre national d'immatriculation des objets spatiaux, et que conformément à l'article IV de la Convention de 1975 relative à l'immatriculation, elle a transmis au Bureau des Affaires spatiales la liste des satellites immatriculés par la France ou lancés depuis son territoire en 2023, comme elle le fait chaque année.

Enfin, la France souhaite rappeler l'importance du respect par tous du principe d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique prévu par l'article IV du Traité de 1967 et tout particulièrement de l'interdiction de placer en orbite terrestre des armes nucléaires ou des armes de destruction massive. Il est aujourd'hui plus que jamais essentiel, dans l'intérêt de tous, qu'un tel principe fondateur du droit international de l'Espace soit respecté.

Monsieur le Président,

La France ne se contente pas de mettre en œuvre les Traités et leurs principes, mais elle apporte également un support au développement de capacité en droit spatial, tant au niveau national qu'international.

Au niveau national, tout d'abord, la France accorde une importance particulière au renforcement des capacités juridiques dans le secteur de la recherche et de l'enseignement en droit de l'espace. Ces activités reposent notamment sur **deux grands pôles** : l'un à l'Université Paris-Saclay, l'autre à l'Université Toulouse-Capitole.

Le pôle d'enseignement et de recherche en droit de l'espace et des télécommunications de Paris-Saclay dirigé par le Professeur Philippe Achilleas est structuré autour de quatre piliers :

- Un centre de recherche, l'Institut du droit de l'espace et des télécommunications (IDEST),
- Un master en droit des activités spatiales et des télécommunications (Master DAST)
- Une Chaire Technologie et Progrès soutenue par Airbus et Orange,
- Un Groupement d'Intérêt Scientifique en partenariat avec le CNES.

L'IDEST travaille en étroite collaboration avec les milieux professionnels pour former des docteurs et des praticiens, organiser des colloques et publier des articles et des ouvrages sur des sujets innovants. Notamment, l'IDEST a organisé en 2023 un colloque avec le CNES sur l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique et conduit des recherches sur la gestion du trafic spatial et sur les utilisations militaires de l'espace.

L'autre grand pôle d'enseignement et de recherche en droit spatial est celui de l'Université de Toulouse qui s'appuie sur la Chaire « SIRIUS » présidée par le Professeur Lucien Rapp. Celle-ci est fondée sur un partenariat public-privé entre le CNES, Airbus Defense and Space, Thalès Alenia Space, l'Université Toulouse 1 Capitole et la Toulouse Business School (TBS).

La Chaire produit des travaux de recherche sous la forme de thèses de doctorat, de communications scientifiques dans des colloques ou symposium internationaux, d'ouvrages ou d'articles publiés dans des revues internationales.

Le CNES soutient par ailleurs les initiatives universitaires relatives à l'enseignement et à la recherche en droit spatial, par exemple en accompagnant le Centre de Recherche sur le Droit des Investissements et des Marchés Internationaux (CREDIMI) de l'Université de Bourgogne (Dijon) et en participant au financement de thèses.

Au niveau international, la France apporte son soutien au Bureau des Affaires Spatiales dans le cadre de son programme *Space Law for New Space Actors*, notamment à travers des contributions financières mais également par la participation d'experts techniques nationaux aux formations dispensées dans le cadre de ce programme. A ce titre, depuis 2023, la France est intervenue auprès du Kenya, du Costa Rica, d'Etats d'Asie et du Pacific. La France, est convaincue que les lois nationales constituent en effet des instruments décisifs pour favoriser l'application des traités internationaux et, demeure pleinement investie pour fournir son expertise acquise en la matière depuis 2008.

Je vous remercie de votre attention./.